

FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AIDES EN ÉCLAIRAGE PUBLIC



300K€ ANNUEL
36€/HABITANT



ÉCONOMIES



PRESTATIONS
DIVERSIFIÉES



DÉMARCHES
SIMPLIFIÉES

En février 2021, Territoire d'énergie 90 a instauré un fonds de transition énergétique à destination des communes < 2000 habitants. Cette aide financière vient compléter l'appui technique proposé par le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) : pré-diagnostic énergétique, analyse des dépenses énergétiques, stratégie de rénovation du patrimoine, développement des énergies renouvelables...

LE FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, C'EST QUOI ?

Instauré en février 2021, c'est une « cagnotte » visant à soutenir les projets d'investissement en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Alimenté par une partie des recettes issues de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), ce fonds est destiné à soutenir les projets d'investissements contribuant à l'effort de transition énergétique, **pour les communes de moins de 2000 habitants**, sur le territoire desquelles la taxe est perçue.

Chaque commune < 2 000 habitants dispose ainsi d'une enveloppe de **36€/habitant à utiliser sur une période de 6 ans à compter de 2021**.

La commune peut disposer à sa guise de son enveloppe en une ou plusieurs fois pour répondre à un appel à projets subventionné par le syndicat.

DES NOUVEAUTÉS EN 2022...

Cette année, les communes ont la possibilité de déposer leur(s) dossier(s) « au fil de l'eau ». L'enveloppe annuelle allouée n'ayant pas été entièrement dépensée les communes ont, à titre exceptionnel, **jusqu'au 30/09/2022 pour soumissionner un projet** au titre de 2022.

Les **prestations éligibles** ont été **étendues** pour mieux répondre aux attentes des communes relayées par notre CEP. **L'éclairage public** est désormais **subventionné**.

Les nouvelles opérations éligibles :

- Acquisition et installation de **luminaires solaires** dans des zones non desservies en réseau d'éclairage public..
- Mise au norme des armoires électriques** d'éclairage public.
- Acquisition et installation d'**horloge astronomique**.
- Remplacement d'anciens luminaires par des **luminaires LED**.
- Acquisition et installation de **bornes privées de recharges pour véhicules électriques** < à 7 kW dans des installations publiques de la commune.
- Acquisition et installation de **bornes publiques de recharge pour véhicules électriques** à la demande expresse de la commune et faisant l'objet d'un transfert de compétence mobilité électrique.

VOS CONTACTS

■ Éclairage public

Virginie DEMESY
vdemesy@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.29

■ Bâtiments

Burak Bozkan
bbozkan@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.37

Travaux ÉLIGIBLES



Rénovation de bâtiments



Éclairage public



Chaudière bois



Réseau de chaleur



Panneaux photovoltaïques



Panneaux solaires thermiques



Bornes de recharge



Études

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

RDV sur notre site internet : www.territoiredenergie90.fr

BÂTIMENT

Rubrique « *Transition énergétique* ». Consultez et téléchargez :

- le guide sur ce fonds,
- le formulaire de demande,
- le modèle de délibération.



Guide



Formulaire



Délibération

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rubrique « *Éclairage public* ». Consultez et téléchargez :

- le guide sur ce fonds,
- le formulaire de demande,
- le modèle de délibération,
- la convention C2E.



Guide



Formulaire



Délibération

UN BOUQUET VARIÉ DE PRESTATIONS

Depuis sa mise en place en février 2021, un bon nombre de prestations sont éligibles au fonds de transition énergétique :

- Études thermiques et prestations de maîtrise d'œuvre.
- Rénovation de bâtiments : isolation thermique, menuiseries extérieures, ventilation, chauffe-eau thermodynamique, systèmes de chauffage...
- Création ou rénovation de chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur.
- Création ou rénovation d'installations solaires thermiques destinées au chauffage des locaux ou de l'eau chaude sanitaire.
- Création ou rénovation d'installations solaires photovoltaïques : autoconsommation, revente, étude et travaux de raccordement...

LES SUBVENTIONS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

Les aides financières proposées par le syndicat dépendent de la taille de la commune et du type de travaux effectués.

ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Commune < 2000 habitants	18% ou 25%* sur le reste à charge après déduction des aides hors Territoire d'énergie 90, et le Fonds de transition énergétique soit 36€/habitant**.
Commune > 2000 habitants	10% ou 15%* sur le reste à charge après déduction des aides hors Territoire d'énergie 90.
BÂTIMENT	
Commune < 2000 habitants	Fonds de transition énergétique soit 36€/habitant**.
Commune > 2000 habitants	Aucune aide possible.

* Délibération ([modèle sur notre site internet](#)) à prendre pour céder la valorisation de vos Certificats d'Économie d'Énergie (C2E) à Territoire d'énergie 90. Pour rappel, les C2E sont un dispositif mis en place par l'État pour lutter contre le réchauffement climatique selon le principe du « pollueur payeur ». Territoire d'énergie 90 monnaie vos économies d'énergie auprès des fournisseurs d'énergie et réinjecte ces gains dans le subventionnement de l'éclairage public.

** Montant initial par commune du fond de transition énergétique renseigné [sur notre site internet](#).

QUESTIONS/RÉPONSES... sur le fonds de transition énergétique

Combien de dossiers puis-je déposer par an ?

Vous pouvez déposer 2 dossiers par an maximum.

Est-il possible d'utiliser mon enveloppe en une seule fois ?

Oui, c'est une enveloppe globale pour 6 ans qui est utilisable en une ou plusieurs fois.

Ce fonds est-il cumulable avec d'autres aides publiques ?

Oui, dans la limite de 80% de subventions cumulées.

Puis-je commencer les travaux avant de faire la demande de subvention ?

Non, il faut attendre la notification écrite du syndicat.

Combien de temps ai-je pour réaliser les travaux ?

Vous avez 18 mois à réception de la notification de subvention.



Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MÉROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

Notre énergie au service de vos énergies